

RESOLUTION N° 02

Le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC), réuni en Plénière Ordinaire le 05 septembre 2016 à Douala (Cameroun),

Après avoir pris connaissance du rapport d'étape de l'exercice de typologies sur le financement du terrorisme en Afrique Centrale,

- 1) Décide de proroger de trois (3) mois la durée de la mission du groupe de travail sur le financement du terrorisme en Afrique Centrale, afin de permettre la finalisation dudit rapport et la prise en compte des observations faites par les partenaires de la lutte anti blanchiment et contre le financement du terrorisme:
- 2) Recommande au Secrétaire Permanent de soumettre le rapport final à la prochaine plénière du GABAC.

Le Président en exercice



Henri Marie DONDRA